



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 6 OCTOBRE 2022

Nombre de membres  
du Conseil  
Communautaire : **48**

Nombre de membres  
qui se trouvent  
en fonction : **46**

Nombre de délégués :  
- présents : **40**  
- représentés : **5**  
TOTAL **45**

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 6 octobre à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Laurent FURST, Président.

### Membres présents :

<i>Pour la commune d'ALTORF :</i> M. Bruno EYDER, Maire Mme Laurence HOMMEL, Ajointe	<i>Pour la commune d'ERGERSHEIM :</i> Mme Marianne WEHR, Maire M. Denis TOURNEMAINE, Adjoint	<i>Pour la ville de MUTZIG :</i> M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire Mme Caroline PFISTER, Adjointe
<i>Pour la commune d'AVOLSHEIM :</i> M. Pascal GEHIN, Maire -	<i>Pour la commune d'ERNOLSHEIM-B. :</i> M. Eric FRANCHET, Maire -	M. Thierry KLEIN, Adjoint Mme Armelle MORGENTHALER, Cons. Mun.
<i>Pour la commune de DACHSTEIN :</i> M. Jean-Claude ANDRE, Maire -	<i>Pour la commune de GRESSWILLER :</i> M. Pierre THIELEN, Maire Mme Sandrine HIMBERT, Adjointe	M. Patrick SCHULTHEISS, Cons. Mun. M. Claudio FAZIO, Cons. Mun.
<i>Pour la commune de DINSHEIM/BR. :</i> Mme Marie-Reine FISCHER, Maire M. Laurent JUSZCZAK, Cons. Mun.	<i>Pour la commune d'HEILIGENBERG :</i> M. Guy ERNST, Maire -	<i>Pour la commune de NIEDERHASLACH :</i> Mme Marielle HELLBourg, Maire M. Laurent FARON, Adjoint
<i>Pour la commune de DORLISHEIM :</i> M. Gilbert ROTH, Maire Mme Marie-Mad. IANTZEN, Adjointe -	<i>Pour la ville de MOLSHEIM :</i> M. Laurent FURST, Maire - M. Philippe HEITZ, Adjoint Mme Sylvie TETERYCZ, Adjointe	<i>Pour la commune d'OBERHASLACH :</i> M. Jean BIEHLER, Maire Mme Mireille RODRIGUEZ, Adjointe
<i>Pour la commune de DUPPIGHEIM :</i> M. Julien HAEGY, Maire Mme Laetitia FALEMPIN, Adjointe	M. Martial HELLER, Adjoint Mme Christelle WAGNER-TONNER, Adjointe -	<i>Pour la commune de SOULTZ-BAINS :</i> M. Alain VON WIEDNER, Adjoint M. Nicolas WEBER, Adjoint
<i>Pour la commune de DUTLENHEIM :</i> M. Alexandre DENISTY, Maire - M. Philippe BUCHMANN, Cons. Mun.	M. Jean-Michel WEBER, Cons. Mun. -	<i>Pour la commune de STILL :</i> M. Alexandre GONCALVES, Maire -
		<i>Pour la commune de WOLXHEIM :</i> M. Adrien KIFFEL, Maire Mme Nathalie DISCHLER, Adjointe

### Membres représentés :

M. David PAULY	ayant donné procuration à M. Gilbert ROTH
Mme Sylvia FENGER HOFFMANN	ayant donné procuration à M. Alexandre DENISTY
Mme Chantal JEANPERT	ayant donné procuration à M. Philippe HEITZ
Mme Catherine WOLFF	ayant donné procuration à M. Laurent FURST
Mme Bernadette PIETTRE	ayant donné procuration à M. Jean-Michel WEBER

### Membre excusé :

Mme Camille VIOLAS, Adjointe d'ERNOLSHEIM-BRUCHE

### Assistait en outre (membre suppléant n'ayant pas voix délibérative) :

M. Christian WAGNER, Adjoint d'AVOLSHEIM

**OBJET : DEVELOPPEMENT ET ACTIONS ÉCONOMIQUES – ZONE D’ACTIVITES “ECOPARC” –SOCIETE DISTEL – AMENAGEMENT D’UNE ZONE DE STOCKAGE EN ENROBE : CONCLUSION D’UNE CONVENTION DE SOUSTRACTION DE VOLUME EN ZONE INONDABLE**

---

**N° 22-85**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**VU** l’arrêté préfectoral du 28 novembre 2019 approuvant le Plan de Prévention du Risque d’Inondation (P.P.R.I) du bassin versant de la Bruche ;

**CONSIDERANT** qu’une partie de la zone d’activités « ECOPARC » à MOLSHEIM a, à cette occasion, été classée en zone inondable ;

**CONSIDERANT** que la Société DISTEL envisage de créer une zone de stockage en enrobé sur son site sise dans ladite zone d’activités ;

**CONSIDERANT** que l’emprise foncière de cette opération se situe au demeurant en zone inondable ;

**CONSIDERANT** que le projet en question a, dès lors, été autorisé moyennant la compensation du volume soustrait à la zone inondable ;

**VU** l’arrêté préfectoral, en date du 14 avril 2020, portant prescriptions particulières à la déclaration n° 67-2020-00027 en application de l’article L.214-3 du Code de l’Environnement relative à la création d’un bassin de compensation sur le secteur de la Hardt à MOLSHEIM, et donnant acte à la Communauté de Communes pour la réalisation dudit bassin ;

**VU** ainsi ses délibérations N° 20-21 et N° 20-22 en date du 5 mars 2020 tendant à la création d’un bassin de compensation de soustraction de volume d’eau à la zone inondable de divers projets industriels à MOLSHEIM ;

**CONSIDERANT** ainsi que ce bassin est susceptible de compenser la totalité du volume soustrait par la future zone de stockage en enrobé que souhaite réaliser la Société DISTEL ;

**CONSIDERANT** ainsi que le volume à compenser dans ce contexte est estimé à 640 m<sup>3</sup> ;

**VU** le projet de convention de compensation de soustraction de volume en zone inondable à conclure dans ce contexte avec la SCI LES MUGUETS, diffusé à l’ensemble des membres du Conseil Communautaire, lors de l’invitation à la séance ordinaire du 6 octobre 2022 ;

**ENTENDU** les explications complémentaires apportées par Monsieur Jean-Luc SCHICKELE, Vice-Président ;

**SUR LE RAPPORT** de la Commission Réunie, en sa séance du 22 septembre 2022 ;

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le Président ;

**ET APRES** en avoir délibéré ;

**à l’unanimité  
ratifie**

la convention de compensation de soustraction de volume en zone inondable à conclure avec la SCI LES MUGUETS au titre de la création d’une zone de stockage en enrobé pour la Société DISTEL à MOLSHEIM, dans les forme et rédaction proposées,

**et autorise**

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à la signer.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,



Alain VON WIEDNER



Le Président,



Laurent FURST

Délibération rendue exécutoire après :

- transmission au contrôle de légalité le : 11 octobre 2022
- publication sur le site internet le : 11 octobre 2022

**Acte à classer****DE-22-85**


<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> <b>AR reçu</b> <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2022-10-11T11-50-09.00 ( MI240388959 )

Identifiant unique de l'acte : 067-246701064-20221006-DE-22-85-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

Objet de l'acte : DEVELOPPEMENT ET ACTIONS ECONOMIQUES - ECOPARC - SOCIETE DISTEL - AMENAGEMENT ZONE STOCKAGE : CONCLUSION CONVENTION DE SOUSTRACTION DE VOLUME EN ZONE INONDABLE

Date de décision : 06/10/2022



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine  
3.5. Autres actes de gestion du domaine public

Acte : [22-85 DEV ET ACTIONS ECO ZA ECOPARC CONVENTION SOUSTRICATION DE VOLUME EN ZONE INONDABLE.PDF](#) Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 11/10/22 à 11:50

Par [SEGUIN Muriel](#)

Transmis

Date 11/10/22 à 11:50

Par [SEGUIN Muriel](#)

Accusé de réception

Date 11/10/22 à 11:55